

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 3 février 2022

Objet : RESSOURCES HUMAINES

Synthèse du rapport :

Le budget Ressources Humaines s'élèvera en 2022 à :

- 173 198 178 € en fonctionnement ;***
- 129 000 € en investissement.***

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour et 22 abstentions), dans la séance du 3 février 2022 ;

DECIDE :

- d'approuver l'ensemble des propositions du présent rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;***
- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants à la politique Ressources Humaines ;***
- d'adopter le tableau des effectifs en annexe 1 ;***
- d'adopter les créations de postes telles que mentionnées en annexes 2 et 3 ;***
- d'adopter le montant des prestations sociales en faveur du personnel tel que présenté en annexe 4 ;***
- d'approuver les autorisations de programme et d'engagement telles que présentées en annexe 5 ;***
- d'approuver les subventions telles que présentées en annexe 6.***

Pour Extrait Conforme,
Rennes, le 4 février 2022
Le Directeur Général des Services Départementaux

Alain GILLOUARD